

HAUTE VALLÉE PARC

Journal d'information du Parc Naturel



Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

N° 0 - FÉVRIER 1986

QUELQUES DATES

A RETENIR :

1971-72-73 ▶ Premières demandes de création d'un Parc Naturel Régional en Haute Vallée de Chevreuse par les élus et le Comité de Sauvegarde de la Haute Vallée de Chevreuse.

1973 ▶ Mr Édouard BONNEFOUS, sénateur des Yvelines dépose une proposition de loi visant à favoriser la création d'un Parc en région parisienne.

Février 1981 ▶ Création du Syndicat Mixte d'Études.

Mars 1981 ▶ Constitution de l'Union des Amis du Parc.

Novembre 1983 ▶ Agrément provisoire de la Charte Constitutive du Parc.

Juin 1984 ▶ Création du Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion.

Décembre 1985 ▶ Agrément définitif de la Charte Constitutive du Parc.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE EST CRÉÉ

Le 10 décembre 1985 sur proposition de son Président Michel GIRAUD, le Conseil Régional d'Ile-de-France décide la création officielle du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

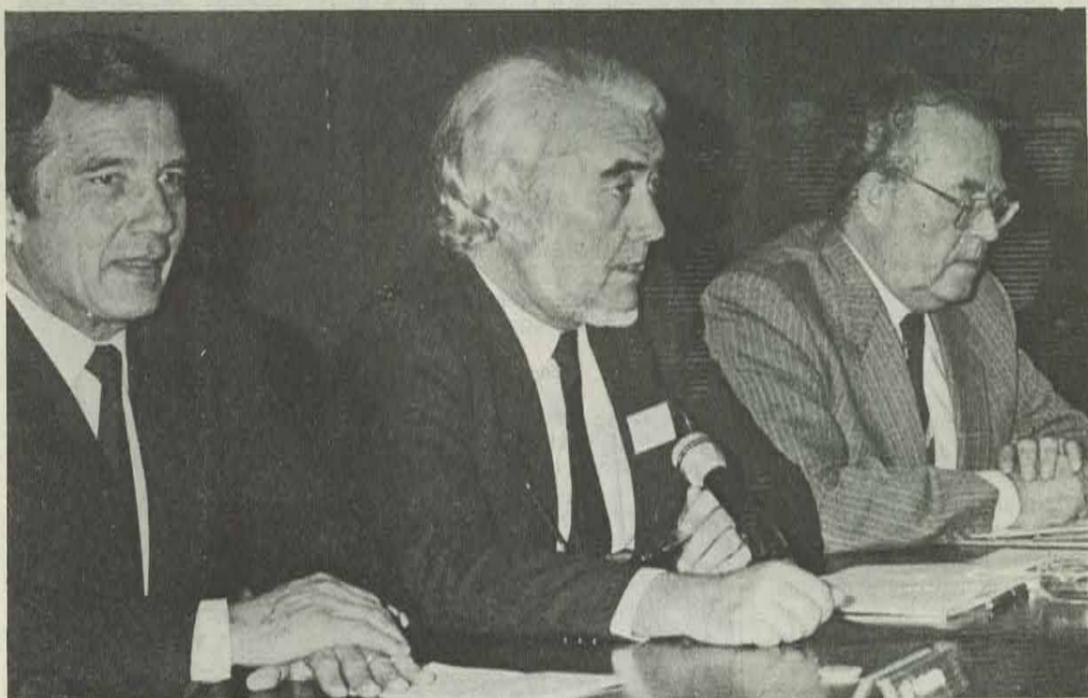
L'agrément définitif de la chartre constitutive avait été signé la veille, par le ministre de l'Environnement. C'est le seul Parc Naturel Régional desservi par le R.E.R. et au contact d'une population de 10 millions d'habitants.

Ce sont quatorze années d'efforts conjugués de la région Ile-de-France, du département des Yvelines, des élus du parc et des associations regroupées au sein de « l'Union des Amis du Parc » qui se voient ainsi récompensées.

Le 9 décembre 1985, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse a reçu son agrément définitif, signé par le ministre de l'Environnement.

Le 10 décembre, c'était au tour du Conseil Régional d'Ile-de-France de décider, sur proposition de son Président, Michel GIRAUD, la création officielle du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Décision venant confirmer le soutien et l'aide déjà accordés par la région à cette entreprise et sans lesquels, le Parc n'aurait pu entamer ces premiers travaux opérationnels dès juin 1984.

Soulignons que la Commission Interministérielle des Parcs Naturels, réunie le 26 novembre 1985 à la demande, et sous la présidence du ministre de l'Environnement, avait émis un avis très favorable et unanime au projet de Charte de la Haute Vallée de Chevreuse, relevant sa qualité et l'originalité de notre parc : le seul à être desservi par le R.E.R., et au contact d'une population de 10 millions d'habitants.



Michel GIRAUD, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, et Paul-Louis TENAILLON, Président du Conseil Général des Yvelines, entourent Claude DUMOND le Président du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, rapporteur du dossier lors de la séance publique du Conseil Régional du 10 décembre 1985.

HISTOIRE (PRESQUE) VRAIE

- Eh ! on nous a dit qu'avait un parc par ici ?
- Oui, c'est un Parc Naturel...
- Ouais, mais on a pas trouvé l'entrée, où c'est ?
- Mais...
- Parce que vous comprenez, ça fait 2 heures qu'on cherche, entre St-Rémy, les Vaux de Cernay, Sonchamp, Bullion, ça commence à faire !
- Non, mais c'est un Parc Naturel Régio...
- Ça, on a compris, ce qu'on cherche c'est l'entrée, pour le visiter. Ça doit pouvoir se faire, ou c'est fermé le dimanche ?
- Non, c'est ouvert justement, mais

il n'y a pas UNE entrée.
- Alors, c'est quoi vot'parc, si on peut pas y aller ?
- Mais vous y êtes, c'est un Parc Naturel Régional, pas une réserve Safari, ou un musée, il n'y a rien à payer pour y venir.
- Alors là, je comprends plus ! Qu'est-ce que c'est cette histoire ?
- C'est une longue histoire justement, l'histoire de 19 communes qui se sont associées pour créer ce Parc Naturel Régional pour, entre autres choses, préserver et mettre en valeur tout ce qui fait leurs charmes, afin que tout le monde puisse en profiter dans les meilleures conditions possibles.
Mais ce n'est pas que ça. Tiens, vous devriez lire notre journal, ça vous éclairera.
Et, revenez nous voir !

POURQUOI UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN ILE-DE-FRANCE ?

Bien sûr, la région Ile-de-France ne manque pas de « poumons verts », et de bases de loisirs qui voient se déverser chaque week-end des milliers de citadins à la recherche d'un peu d'air pur.

La Vallée de Chevreuse aurait pu devenir l'un d'eux.

Elle aurait pu, en raison de sa proximité (35 km), tout aussi bien être étouffée par les tentacules du

béton parisien et urbanisée à l'image de sa voisine, Saint-Quentin-en-Yvelines : Ville Nouvelle.

Ou alors « bénéficier » d'un aménagement comparable à un Disney Land ou à un parc d'attractions.

Les élus, les habitants de la Vallée de Chevreuse ont toujours voulu préserver et valoriser, ce qui fait la beauté de ce site :

- une ruralité présente et vivante,
- des bourgs et des villages accueillants, à échelle humaine,
- une nature particulièrement belle, succession de vallées encaissées et verdoyantes, de côtes boisés, de plateaux,
- et un passé historique très riche : Abbaye de Port Royal des Champs,

Abbaye des Vaux de Cernay, château de Dampierre, de Breteuil, de La Madeleine...

Alors, quelle solution fallait-il retenir ?

Il est apparu très vite, dès 1970-1972 que seule une structure « Parc Naturel Régional » pouvait répondre à cette attente.

En effet, la Haute Vallée de Chevreuse a voulu rester ouverte à tous dans le respect de ses spécificités.

Maintenir et développer ses activités agricoles et économiques, faire découvrir ses beautés et ses richesses au plus grand nombre, en préservant son cadre naturel et culturel, c'est le but que s'est fixé le Parc Naturel Régional, en un mot, gérer de façon solidaire et cohérente l'aménagement de cet espace.

UN (VASTE) POU MON DE VERDURE

par le Dr Claude DUMOND
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président
du Conseil Général des Yvelines,
Maire de Dampierre

Après un an et demi d'une mise en route officieuse, la Haute Vallée de Chevreuse vient de se voir érigée en Parc Naturel Régional.

Cette création tant attendue récompense plus de 15 ans d'efforts et de persévérance des élus, avec le soutien du Conseil Général des Yvelines, du Conseil Régional d'Ile-de-France et du ministère de l'Environnement.

A 35 km, de Paris à la frontière de la Ville Nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines, la Haute Vallée de Chevreuse est un vaste poumon de verdure. Véritable microcosme de l'Ile-de-France, elle a le charme du monde rural. Elle dispose d'un riche patrimoine historique, architectural, artistique et culturel.

Les élus du secteur, aidés par les associations, conscients du patrimoine dont ils sont dépositaires se sont efforcés de développer une protection efficace, mais l'arsenal juridique dont ils disposaient était bien modeste pour défendre leurs communes contre « les pressions contraires » dont ce site remarquable est l'objet. Il n'est en effet pas plus admissible de cloisonner la Galerie des Glaces pour en faire des logements que de tolérer des ensembles d'habitations dans les coteaux boisés de la Vallée de Chevreuse, et il faut penser aux milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui, las de contempler leur vis-à-vis de béton, auront de plus en plus besoin de découvrir qu'il existe encore de l'herbe, des fleurs et des arbres; car, protéger un site, ce n'est pas, pour nous, le conserver à l'usage exclusif d'une minorité favorisée par le sort, mais c'est concevoir son aménagement pour le profit du plus grand nombre.

C'est pourquoi, les élus ont proposé dès 1972, la création d'un Parc Naturel Régional et surmonté depuis tous les atteroiements, difficultés juridiques et hésitations qui ont constitué autant d'embûches au projet.

Aujourd'hui créé, le Parc Naturel Régional représente une chance unique et exceptionnelle pour les habitants de la Haute Vallée de Chevreuse. Il nous appartient de saisir l'occasion qui nous est offerte pour mettre en valeur, au bénéfice de tous, ce qui fait la qualité et le charme de ce secteur rural de l'Ile-de-France.

N'en doutons pas, il s'agit d'une mission audacieuse, mais elle est belle de tous les espoirs qu'elle fait naître.

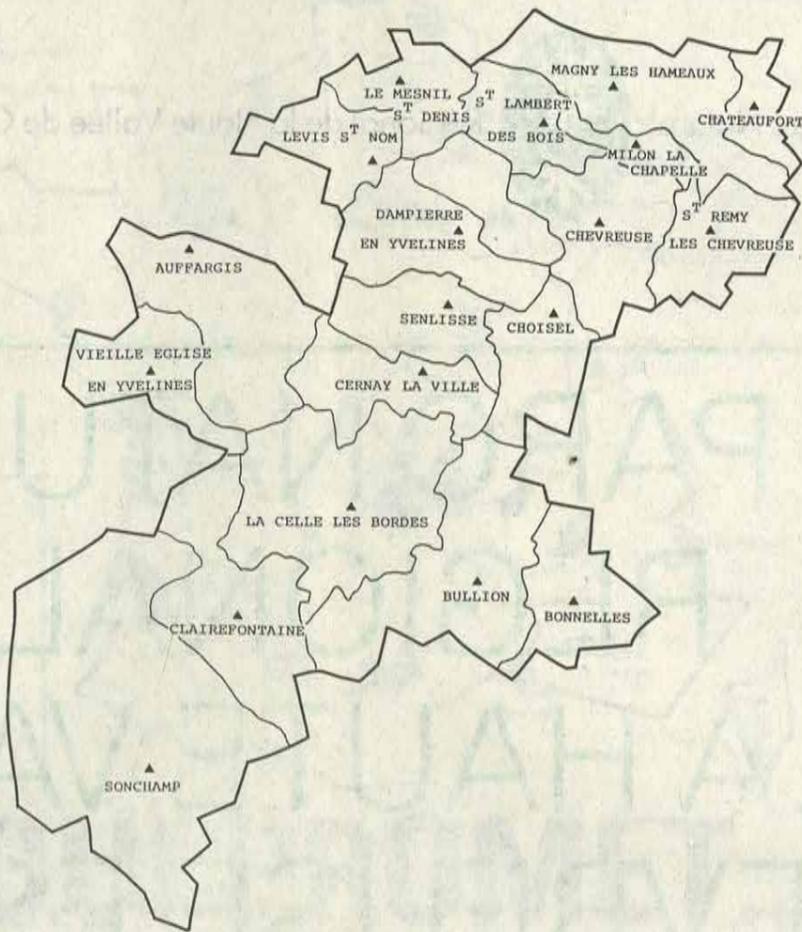
Je suis convaincu que les élus peuvent compter sur votre aide et votre enthousiasme pour mener à bien ce pari sur l'avenir.

Avec votre appui, nous saurons mériter la confiance que nous accordent la Région Ile-de-France, le Département des Yvelines et le ministère de l'Environnement.

Le Parc Naturel Régional est une absolue nécessité : « UT PERMANEA NATURA ! »

RADIOGRAPHIE D'UN PARC

Une association de 19 communes



37 000 habitants

25 000 hectares
dont 10 000 ha
de forêt

Plus de 1000
édifices, maisons
anciennes, et
œuvres d'art
recensés à
l'inventaire général
des monuments et
richesses
artistiques.

L'équipe technique

Pour veiller à la réalisation du programme d'actions établi, étudier et proposer les solutions à mettre en œuvre, contribuer à l'animation, le Parc Naturel Régional dispose d'une équipe technique.

Elle travaille sous la direction et le contrôle du Comité Syndical et du Bureau.

Cette équipe est aussi là pour vous aider et vous conseiller, recevoir vos suggestions. Vous pouvez la rencontrer à la **Maison du Parc** (13, Grande-Rue) à Dampierre - Tél. : 30 52 54 65.

Composition de l'équipe

Directeur : Charles-Antoine de FERRIÈRES

Directeur-Adjoint : Jean HERBÉ
Secrétaire de Direction : Christine DUBUC

Hydrologie : Frédéric ROSPINI-CLERICI

Muséographie-Expositions : Alexandre DELARGE

Conseil Paysage : Philippe HILAIRE (mi-temps) - C.A.U.E. 78
Agriculture-Randonnées : Philippe NEYMARC

Animation : Ghyslaine RES-CLAUDE

Aide technique : Olivier CLÉRIN

Les moyens financiers du Parc Naturel Régional

4 sources de financement permettent au Parc Naturel Régional de fonctionner et d'agir.

1 - **LA RÉGION ILE-DE-FRANCE** : participation annuelle moyenne de 2 100 000 F. L'Agence des Espaces Verts attribuent les subventions régionales à l'investissement.

2 - **LE DÉPARTEMENT DES YVELINES** : participation annuelle moyenne de 1 420 000 F.

3 - **L'ÉTAT** : pour une somme forfaitaire annuelle de 700 000 F.

4 - **LES COMMUNES ADHÉRENTES** : pour 4 F/habitant en 1985.

Le budget annuel moyen du Parc Naturel Régional s'élève donc à environ 4,5 millions pour la durée du IX^e Plan (1984-1989).

Cette somme se répartit de la façon suivante :

- Fonctionnement : 1,5 million.
- Investissement : 3 millions.

Syndicat mixte de réalisation et de gestion

BUREAU :

Président : Claude DUMOND

Vice-Présidents : J.-P. AGNES - J.-L. FANOST - F. SCHMITZ - C. BOUTIN - F. PRIEUR - J. LIAUZUN

5 représentants du CONSEIL RÉGIONAL

Mme Jacqueline NEBOUT
Conseiller Régional
Conseiller de Paris - Adjoint au Maire

M. Jean-Louis FANOST
Conseiller Régional
Maire de Jouars-Pontchartrain

M. Robert TRIMBACH
Conseiller Régional
Maire de Gif-sur-Yvette

M. François SCHMITZ
Conseiller Régional
78010 VERSAILLES

M. Guy MALANDAIN
Conseiller Régional
Député des Yvelines

5 représentants du CONSEIL GÉNÉRAL

M. Paul-Louis TENAILLON
Président du Conseil Général des Yvelines

Hôtel du Département
78010 VERSAILLES
Délégué :

M. Alain JONEMANN
Vice-Président du Conseil Général
Maire du Vésinet

Hôtel du Département
78010 VERSAILLES

M. Michel DOBREMELLE
Conseiller Général

Maire de St-Arnoult-en-Yvelines
78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

M. André DAMIEN
Conseiller Général

Maire de Versailles
78000 VERSAILLES

Mme Christine BOUTIN
Conseiller Général

Maire-Adjoint de Rambouillet
Mairie de Rambouillet
78120 RAMBOUILLET

M. Claude DUMOND
Vice-Président du Conseil Général
Conseiller Régional
Maire de Dampierre
Mairie
78720 DAMPIERRE-EN-YVELINES

M. GUIBERT (M)
M. LIAUZUN (M)
M. NOUHANT (M)
M. LISBONNE (A)
M. ROUX (C.M.)

19 représentants des communes du Parc Naturel Régional

COMMUNES

- AUFFARGIS
- BONNELLES
- BULLION
- LA CELLE-LES-BORDES
- CERNAY-LA-VILLE
- CHATEAUFORT
- CHEVREUSE
- CHOISEL
- CLAIREFONTAINE
- DAMPPIERRE-EN-YVELINES
- LEVIS-SAINT-NOM
- MAGNY-LES-HAMEAUX
- LE MESNIL-SAINT-DENIS
- MILON-LA-CHAPELLE
- SAINTE-LAMBERT-DES-BOIS
- SAINTE-REMY-LES-CHEVREUSE
- SENLISSE
- SONCHAMP
- VIEILLE ÉGLISE EN YVELINES

TITULAIRES

- M. BOUTIN (A)
- Mme VALOIS (A)
- M. DANIELOU (M)
- M. AGNES (M)
- M. DIONISI (M)
- M. BOUREAU (M)
- M. DELAHAYE (A)
- M. DELOROZOY (M)
- M. DEGARNE (A)
- M. MERLE (A)
- M. PORTE (C.M.)
- M. LE VOT (A)
- Mme DELARUE (A)
- M. PRIEUR (M)

SUPPLÉANTS

- M. LAUNET
- M. GRASSET (C.M.)
- M. CAUCHEMEZ (C.M.)
- M. DOMPEIX (C.M.)
- M. MAFFRE (C.M.)
- M. LABOUCHEIX
- Mme MICHAUT (C.M.)
- M. MITHOUARD (C.M.)
- Mme BAERT (C.M.)
- Mme LEMONNIER (C.M.)
- M. CLAUDEL (C.M.)
- M. VION (A)
- M. PATOIS (C.M.)
- M. COLLAY (C.M.)
- Mme NOVATIN (A)
- M. VEYSSIÈRES (A)
- M. JOLY (C.M.)
- M. COURTE (C.M.)

Représentants avec voix consultative

- Conseil Économique et Social, G. PERRIN
- Office National des Forêts, M. le Directeur Régional
- Agence des Espaces Verts, X. de BUYER
- Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France, J.-C. CHARLES
- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Ile-de-France, M. CROUVEZIER
- Chambre des Métiers Interdépartementale, J. LIGOT
- Centre Régional de la Propriété Forestière, M. SCHILDGE-BIANCHINI
- L'Union des Amis du Parc, M. JULIEN-LABRUYÈRE

UN PARC NATUREL RÉGIONAL POURQUOI FAIRE ?

Un Parc Naturel Régional n'est pas un lieu fermé sur lui-même, ou une réserve, ou un « mini » Parc National, dont la vocation essentielle et première serait de protéger un patrimoine écologique, ou un espace spécialement aménagé pour les loisirs et la détente. C'est un territoire ouvert, un « pays » habité et vivant, un espace fragile. C'est un territoire à la recherche d'un équilibre.

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse est jeune. Pourtant, en un an et demi d'exercice et avec une petite équipe technique, il a déjà mené de nombreuses actions, interventions et réflexions dans des domaines variés.

- Favoriser la découverte du Parc grâce à la randonnée pédestre : en accord avec les communes, un repérage des sentiers a été effectué. Leur remise en état progressive a déjà débuté.

- Initier à l'environnement :

- un sentier pédagogique dans le marais de Maincourt, et un centre pour l'accueil en forêt (gîte d'étape, musée, initiation des scolaires), voilà deux projets très avancés qui se concrétiseront en 1986-1987.

- Travailler en relation avec les établissements scolaires pour une découverte de l'environnement : le Parc Naturel Régional est partie prenante dans le Programme d'Action Éducative (P.A.E.) du C.E.S. de Chevreuse.

- Quel est l'état des rivières de notre vallée, et que seront-elles demain ? Une étude globale sur le haut bassin de l'Yvette vient d'être réalisée, elle concerne la qualité des eaux, le régime hydraulique (inondations), la mise en valeur des berges et des abords des rivières.

C'est l'outil qui doit maintenant servir de base à l'élaboration d'un programme d'actions pour améliorer

la qualité des cours d'eau.

- Si vous vous êtes promené du côté de l'étang de Vaux de Cernay, sans doute avez-vous été surpris de le trouver vide. Le Parc Naturel Régional a décidé en accord et avec l'aide l'ONF de faire procéder à son nettoyage pour permettre un réempoisonnement, une meilleure qualité des eaux, un cadre agréable pour la promenade.

- Une pépinière dans le site classé de la plaine de Port Royal, le prolongement de l'A 12 qui menace de défigurer le vallon du Pommeret : le Parc intervient pour défendre et protéger les sites.

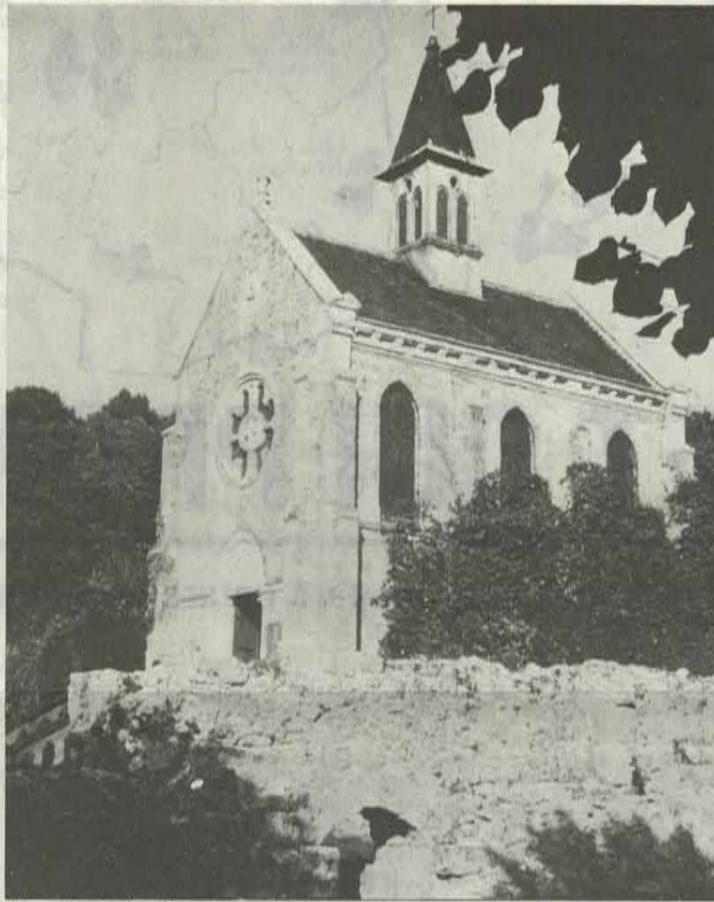
- Une bourse aux cartes postales au château de Breteuil, les fêtes du Parc, concert... Le Parc participe activement au développement des activités culturelles, de la vie associative.

- Les friches envahissent de plus en plus les fonds de vallée, l'agriculture s'y meure, quelles solutions envisager ? Une étude est en cours.

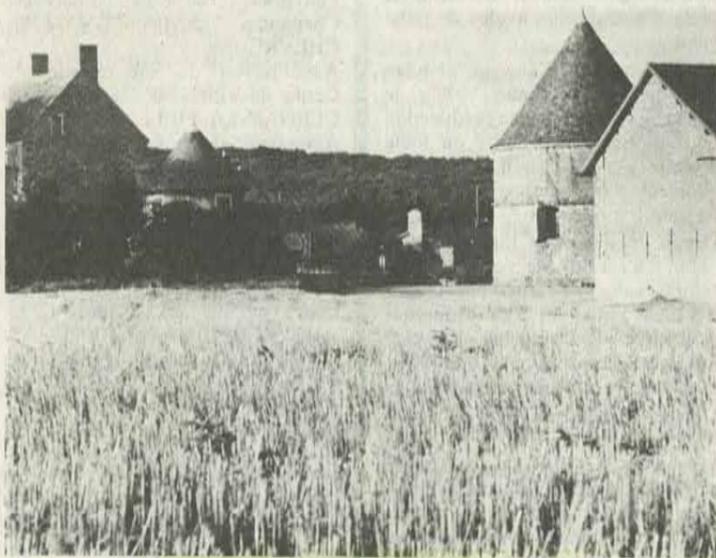
- Abattage des arbres, publicité, enseignes commerciales... Le Parc informe et conseille.

Une liste exhaustive de tout ce que le Parc Naturel Régional a réalisé ou a entrepris serait trop longue à faire. Ces quelques exemples sont une illustration de l'action de longue haleine qui a été entreprise.

Le Parc a aussi besoin de vous pour aller plus loin !



Chapelle de Port Royal.



Un paysage agraire.



Chemin des Petits-Ponts à Chevreuse.

INITIATION A L'ENVIRONNEMENT ACCUEIL

Protection du patrimoine

Trois des objectifs du Parc concrétisés dans la prochaine création d'un centre d'accueil forestier à la maison des Hauts-Besnières.

Située dans le massif forestier de Rambouillet, sur le territoire de la commune de La Celle-Les Bordes,

- peu éloignée de sites touristiques de haut intérêt, tels Rambouillet et son château, les Vaux de Cernay, le Parc Animalier des Yvelines,

- à proximité de trois sentiers de randonnée : le G.R.1, le P.R. de Moutiers à Clairefontaine, le chemin pédestre reliant La Celle-Les Bordes à Cernay-La-Ville,

- accessible depuis la gare de Rambouillet (10 kilomètres), comme de celle de Saint-Rémy-Les-Chevreuse (16 km),

cette ancienne ferme, utilisée comme maison forestière par l'O.N.F. jusqu'en 1961, était destinée à être démolie en 1984 pour raison de sécurité.

Informé de la situation par le Maire de La Celle-Les Bordes, le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional

décide en mars 1985 de démarrer une réflexion sur les possibilités de réhabilitation et d'utilisation de cette maison.

Le projet finalement retenu s'articule autour de trois points :

- un gîte d'étape pour l'accueil de randonneurs,

- un relais-nature pour l'initiation à l'Environnement avec entre autres comme support un sentier pédagogique (milieu forestier),

- une structure muséographique : Maison de la Forêt.

A l'heure actuelle, un accord vient d'être passé avec l'O.N.F., propriétaire, pour une mise à disposition de 25 ans au Parc Naturel Régional. Le Comité Syndical a voté un budget de plus de 1 500 000 F pour cette opération dont les travaux de réalisation débuteront dans les prochains mois.

L'ensemble sera opérationnel dès le printemps 1987.

4 points essentiels de la Charte constitutive (1)

1 - Protéger et mettre en valeur le cadre naturel et bâti.

2 - Maintenir et développer l'agriculture et les autres activités économiques, compatibles avec les objectifs de qualité d'un Parc Naturel Régional.

3 - Promouvoir l'initiation à la Nature, la découverte du milieu historique et culturel.

4 - Accueillir tout en veillant au maintien d'une fréquentation raisonnable.

La Charte constitutive est un document de référence dont se dote tout Parc Naturel Régional et qui définit : les principes, les objectifs et les moyens de son action.

PROGRAMME ANIMATION P.N.R. 1986

SORTIES INITIATION NATURE

Botanique

- Samedi 31 mai : Chemin des Petits-Ponts.
- Samedi 14 juin : Vallon du Pommeret.

Ornithologie

- Dimanche 20 avril
- Dimanche 11 mai
- Dimanche 8 juin.

Randonnées - Histoire

- Samedi 26 avril : Inauguration du chemin de Port Royal.
- Non déterminé : La Haute Vallée de l'Yvette : Aspect historique.

ANIMATION ASSOCIATION

- Le Syndicat d'Initiative du Mesnil-Saint-Denis propose : « Circuit cycliste des 7 châteaux : - Visite du château de Breteuil - Visite du château de Dampierre », dimanche 13 avril (prévoir un pique-nique).

- Le C.E.R.F. - Maison du Parc d'En-Haut :

- Traces et indices de présence, dimanche 16 mars.
- Petite faune et flore de la mare, dimanche 20 avril.

Pour vous inscrire, téléphonez au Parc Naturel Régional : 30 52 54 65. Les lieux et heures de rendez-vous vous seront communiqués au moment de l'inscription.

AUX LECTEURS ET AMIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Les responsables du Parc et les Associations souhaitaient sa parution depuis longtemps ! Voici enfin la première publication d'information du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Son but est de resserrer le lien entre les communes, les associations, les habitants, d'informer de son mieux sur la « vie du Parc ».

Nous avons besoin de vous, car ce journal est aussi le vôtre, toutes les suggestions et remarques le concernant (format, présentation...) seront les bienvenues pour nous aider à mettre au point les prochains numéros. (3 parutions par an).

INITIATION 85

Vous y avez peut-être participé, vous en avez certainement entendu parler, le Parc Naturel Régional a organisé en 1985 (Printemps et Automne), avec l'aide d'animateurs compétents et bénévoles, une dizaine de sorties « Initiation Nature ». Botanique, Ornithologie, Mycologie, tels sont les thèmes qui ont été abordés.

Ainsi, plus de 200 personnes ont pu, grâce à cette initiative, tout en respectant la nature, regarder de plus près, comprendre, découvrir tout ce à côté de quoi nous passons souvent sans le voir.

Un grand Merci donc aux animateurs bénévoles : Mme AL-LAUX (Union des Amis du Parc), M. ARNAL (Ingénieur Agronome), M. BERTHEMY (Ornithologue), M. RUMELHART (Écologue), pour la qualité de leurs interventions et la passion qu'ils savent si bien faire partager.

Face au succès certain rencontré en 1985, et à la non-satisfaction de toutes les demandes d'inscription (pour le bon déroulement, nous limitons la participation à 20 personnes), le Parc a mis en place pour 1986 un nouveau programme de sorties.

Ouvertes à tous et gratuitement. Venez nombreux découvrir les richesses de la Haute Vallée de Chevreuse.

(Voir calendrier et thèmes de ces sorties en page 3).

Vers une extension du parc

Le périmètre du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse n'est pas figé.

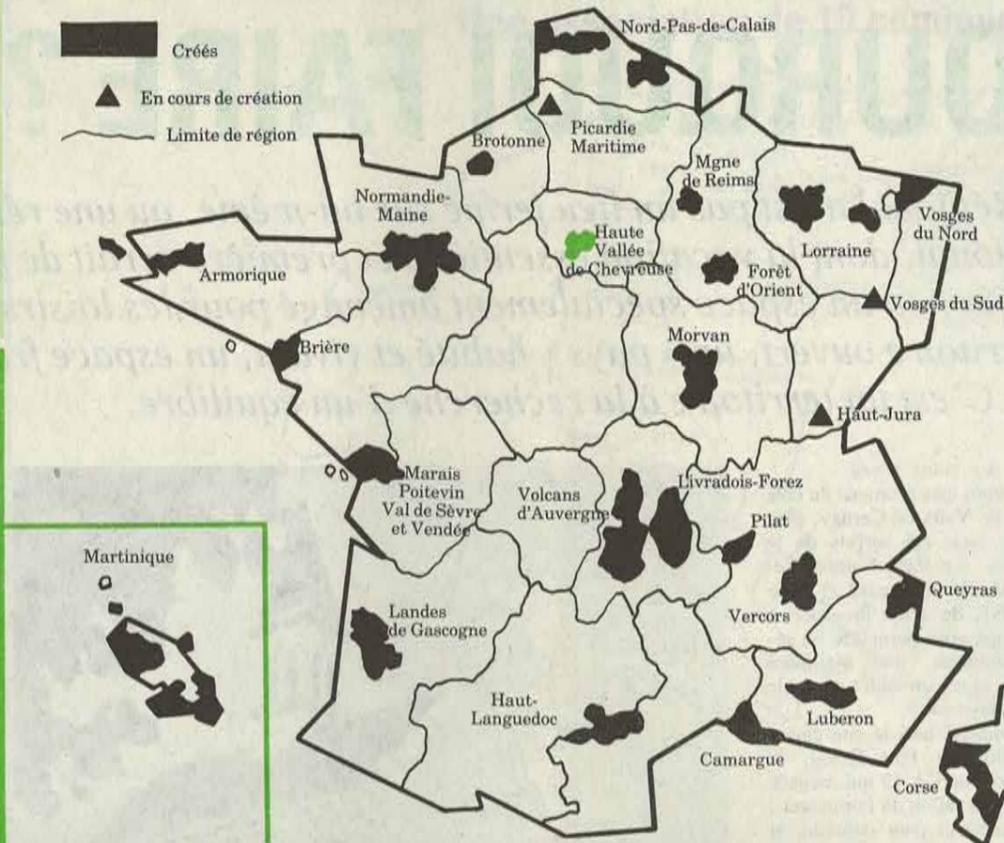
La preuve : les délibérations prises par les Conseils Municipaux de Voisins-le-Bretonneux, et de Ponthévrard qui ont demandé leur adhésion au Parc Naturel Régional.

Une troisième commune, Le Perray-en-Yvelines s'apprête à effectuer la même démarche. Il faut souligner le cas particulier de Voisins-le-Bretonneux qui, en raison de son caractère très urbanisé, n'a sollicité son adhésion que pour la partie boisée, bordant la Mérentaise.

La procédure administrative concernant les modifications territoriales du Parc, et donc l'adhésion de nouvelles communes est longue et complexe. Le Syndicat Mixte a décidé de regrouper les demandes afin d'éviter la mise en œuvre trop fréquente d'une telle procédure.

Donc, encore un peu de patience avant de voir Voisins-le-Bretonneux, Ponthévrard, Le Perray-en-Yvelines, et peut-être d'autres, venir rejoindre les 19 premiers signataires de la Charte, et participer ainsi à la dynamique du Parc.

UN PARC PARMIS LES SIENS



ET QUI PROMET...

Union des amis du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Issue de l'accord conclu entre les deux plus importants mouvements associatifs de défense de l'environnement de la région, le comité de sauvegarde de la Haute Vallée de Chevreuse, la SARRAF et leurs associations adhérentes, l'Union des Amis du Parc fut créé en 1980 pour permettre aux habitants et usagers de la Haute Vallée de Chevreuse de participer activement à la mise en place puis à la vie du parc naturel. Cette nouvelle structure s'est constituée très progressivement jusqu'à devenir de par la qualité et le nombre de ses adhérents (20 associations représentant 18 communes différentes, 14 élus municipaux et de nombreuses adhésions individuelles) une fédération importante de préservation de l'environnement et d'animation culturelle avec laquelle il faut compter.

L'Union est présente sur pratiquement toutes les communes du parc naturel et propose une organisation décentralisée ou l'adhésion à une association locale permet d'y être membre à part entière.

L'originalité des parcs naturels réside certainement dans la dualité entre élus et associations. Pour ce qui nous concerne l'Union des Amis du Parc travaille depuis sa création en partenaire responsable avec le Syndicat Mixte, ce fait remarquable tient essentiellement à la personnalité du président du Syndicat Mixte Claude DUMOND qui, dès le départ a tenu à ce que ce soit le cas. Il s'agit d'une décision de très bon augure pour l'avenir, notre Union peut créer les liens indispensables entre l'entité parc naturel et ses habitants ou usagers, car rien ne serait plus triste qu'une organisation, fût-elle la mieux gérée, qui s'éloignerait de ceux qui la vivent tous les jours. Les idées, les besoins, les souhaits doivent se manifester à tout instant et être pris en compte très rapidement. Le fait que l'organisme de gestion se trouve installé sur place à la Maison du Parc permet justement de consolider cet indispensable contact.

En effet, la protection de la Haute Vallée de Chevreuse constitue la raison essentielle de la création du parc naturel.

La base de cet édifice est représentée par la signature, il y a deux ans, d'une charte constitutive entre les 19 communes du parc, le département des Yvelines et la région Ile-de-France. Il est important maintenant d'être crédible et de faire la preuve que cette charte permettra d'aller au-delà des vœux pieux pour s'instaurer pleinement dans tous les esprits.

La recherche d'espaces verts devient presque un mythe pour la majorité des habitants de la région Ile-de-France, et le parc naturel représente déjà un des meilleurs exutoires de cette quête à proximité de Paris.



D'ailleurs, l'engouement marqué pour les sites naturels et architecturaux de la Vallée de Chevreuse ne date pas d'hier, il suffit pour s'en convaincre de reprendre les descriptions qui furent réalisées à ce sujet au cours des siècles. Il est donc bien clair qu'ici l'urbanisation doit revêtir un caractère tout particulier et il ne serait pas logique après avoir créé ce parc de transformer les villages en villes et les espaces libres agricoles ou forestiers en banlieues.

Il devrait exister une plus grande coopération entre les agriculteurs et le parc naturel car le développement de l'économie rurale représente un objectif important pour le parc.

Le problème se pose surtout pour les fonds de vallées ou les terrains ont trop tendance à se transformer en friches. Rien n'est plus dangereux car, soit c'est la forêt qui remplacera un jour les prairies et les vallées perdront une bonne partie de leur charme par étouffements successifs soit, les terrains seront cédés pour tenter d'y construire même lorsqu'ils sont classés et ils deviendront la proie d'aménageurs avides de plus-values.

L'agriculture et l'élevage doivent trouver dans la Haute Vallée de Chevreuse un terrain de prédilection où l'on puisse s'installer en toute sérénité sans y chercher automatiquement à réaliser une spéculation foncière.

Depuis le début de l'année 1985, l'Union s'est ouverte vers des associations culturelles afin d'encourager toutes les initiatives d'animation qui permettent de compléter l'arsenal juridique d'aménagement du territoire par une série de manifestations vivantes évitant au Parc de se transformer en musée sans âme.

Enfin nous avons tous pu remarquer la mise en place de panneaux indicateurs du parc naturel sur les grands axes qui convergent vers la Vallée de Chevreuse. Il s'agit là d'une heureuse initiative que nous apprécions à sa juste valeur. Mais de quoi sera donc fait ce qui est situé à l'intérieur de ces panneaux ?

La question reste ouverte car si nous avons le capital de verdure et de sites architecturaux à mettre en valeur il y a encore tout à faire pour que le parc naturel devienne une réussite exemplaire.

Pour arriver à cet objectif il est indispensable que les habitants et usagers de la Haute Vallée de Chevreuse se mobilisent pour apporter leur savoir-faire.

N'attendons pas que tout nous vienne d'ailleurs, c'est à nous de créer notre avenir, en tout cas c'est le vœu de l'Union des Amis du Parc.

Dominique JULIEN-LABRUYERE
Président de l'Union des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

EXPO : Objectifs et premières actions

Conçue pour être itinérante, cette première exposition du Parc, sur le Parc, a déjà bien entamé son « Tour de la Vallée ». Disponible depuis mai 1985, ce sont quelques 15 communes et établissements scolaires, situés dans la zone du Parc et hors zone qui l'on accueillie.

Exposition légère et ne demandant pas plus d'une demi heure de visite (10 panneaux), elle traite de thèmes tels que : la protection du patrimoine naturel et culturel, le paysage et l'architecture, l'animation...

Sans oublier un rappel historique de la création du Parc, son mode de fonctionnement, ses caractéristiques. Peu de texte (47 lignes) beaucoup de photos, dessins ou cartes légendées (59). Si elle passe ou repasse dans votre commune, ou pas loin, ne manquez pas d'aller la voir, vous apprendrez beaucoup de chose, si vous ne le savez déjà, sur le Parc Naturel Régional.

En effet, une première évaluation de son impact nous a montré que le but que nous nous étions fixé : expliquer « la philosophie » du Parc et montrer que celui-ci a déjà, malgré son jeune âge, réalisé beaucoup d'actions, a été atteint.

Un dernier point : si cette exposition intéresse votre commune, votre association ou votre établissement scolaire, contactez la Maison du Parc à Dampierre (Alexandre DELARGE). Tél. : 30.52.54.65.

Associations membres de l'union des amis du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Association de Défense du site de Sonchamp et de son environnement - SONCHAMP.

Association de sauvegarde de Maincourt-sur-Yvette et de sa vallée - MAINCOURT.

Association de Défense du site et de l'environnement de Saint-Rémy-les-Chevreuse - SAINT-RÉMY-LES-CHEVREUSE

Association de sauvegarde de Cernay-la-Ville et de ses environs - CERNAY-LA-VILLE

Association des amis du hameau de La Brosse - SAINT-LAMBERT-DES-BOIS.

Association des amis de la vallée du Rhodon et de ses environs - MILON-LA-CHAPELLE.

Association pour la protection de l'environnement du Mesnil-St-Denis - LE MESNIL-SAINT-DENIS.

Comité de sauvegarde de la Haute Vallée de Chevreuse - MILON-LA-CHAPELLE.

Société des amis de la région de Rambouillet et de sa forêt - RAMBOUILLET.

Association de protection de la nature et de l'environnement à Dampierre - DAMPIERRE.

Association de sauvegarde du site de Saint-Forget et de ses hameaux - LE MESNIL-SEVIN.

Association pour la défense et la liberté des hameaux de Magny - MAGNY-LES-HAMEAUX.

Association pour la protection de l'environnement et du site de Chevreuse - CHEVREUSE.

Association de défense des hameaux du Mesnil-Saint-Denis - LE MESNIL-SAINT-DENIS.

Association culturelle de La Celle-Les-Bordes - LA CELLE-LES-BORDES.

Jeunes Castelfortains - CHATEAUFORT.

Le Bullionnais - BULLION.

Association de défense de la nature aux Molières - LES MOLIÈRES.

La vie aux Molières - LES MOLIÈRES.

Le Tilleul Argenté - CHEVREUSE.

Groupe des adhérents individuels - MAUREPAS.